

Archives départementales de la Haute-Savoie THUSY - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

A TOP OF		110
	Gentin Barthelling	The state of the s
	Ginet Insouline ACTE DE MARIAGE	ACTE DE MARIAGE
	Gines jacquitac	Show I was a second of the sec
	L'an mil huit cent soixante-un, le second du mois d'Arriel à huitheures	L'an mil huit cent soixante-un, le sejet du mois d' mai à synheures
	du schi devant Nous Greiber det suite et officier de l'état évil de la commune de Character arrondissement d'acteur département de la Haute-Savoie, en la salle de la maîrie de	In their may an matin devant Nous green and many et officier de l'état civil de la commune de la commu
	cette commune, ont comparu le sieur Color Bartle Louy cultivateur domicilié à	Major Monoste arrondissement d'Arrecció département de la Haute-Savoie, en la salle de la mairie de cette commune, ont comparu le sieur Brothe Louis - Oposeph domicilié à
	agé de viengt de l'ans révolus, né le vient syst pour milhateut he dans la	Weithorner - Jane Chewat ago de trocker of ans revolus, no levent hable of and fall of dates to
	commune de Therety Als de fair Cortier pierre et de Bourer	commune d' liques fils de Bertholie jour le differt et de Marie
	Ha suchine essections or domiciliée à Thury agée de vingtourans,	Minarette domiciliés à Constant et la demoiselle Margine Abourette domiciliée à Chary agée de very famens,
	fille de fint toloine et de defunde Cartier etaboueth domiciliés	alle de Chande - Drange Anguir et de defente Brown paneste domicilés
	à charry ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été présenté.	à Chary ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été présenté.
	Lesquels Cochin Marthibury of ginet is arguelane	Lesquels fore, wow and or delare gild weister satisface many
	D'atiane	A 10.4
	Nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage. Faisant droit à cette réquisition, Nous Galler de dat main de financient de la consentement de present des actions.	Nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage. Faisant droit à cette réquisition, Nous Whithou Authorisie d'official de la Consortament des paraits, les cert firets en
	I that I willion dailer Jaus or westions a cette marie	Lections laites Janes opposition land a led with 19 19 11 1-
	In Timanches: The sold it vent quater man to not hait ent visant - in	Instructions faits Jans opposition tout a left quater over the millest a Jones about the Timaseles: Ver Jest at next quater over the millest and the same fire is times
		cent Increased - and were textical manual of
	Vu les actes de naissances et les autres pièces produites, de toutes lesquelles pièces, paraphées et annexées, il a été par Nous donné lecture, ainsi que du chapitre 6 du titre du Mariage au Code	Vu les actes de naissances et les autres pièces produites, de toutes lesquelles pièces, paraphées et
	Napoléon.	Vu les actes de naissances et les autres pieces prountes, de chapitre 6 du titre du Mariage au Code annexées, il a été par Nous donné lecture, ainsi que du chapitre 6 du titre du Mariage au Code
	Après avoir reçu des futurs époux et des personnes présentes pour autoriser le mariage, la décla-	Napoléon. Après avoir reçu des futurs époux et des personnes présentes pour autoriser le mariage, la décla-
	ration go'ils out pori an evaluated in maringer and of discuss wars	ration golds wort pars assure with
	avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour man et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons publiquement au nom de la loi que M. Castian	avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant
	Bathiling et Mue Ginet forgueline sont unis par le	avous demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour teinne, une M. Montha la répondu séparément et affirmativement, déclarons publiquement au nom de la loi que M. Montha la répondu séparément et affirmativement, déclarons publiquement au nom de la loi que M. Montha la sont unis par le sont unis par le sont unis par le
	maringe.	Louis- joseph dim . 10 mg
	De tout quoi avons dressé acte en présence de MM. Beniland panale, agé à soughtepitaine,	mariage.
	Marthan clause of a the formand of the formation of the series and a discount of the series and the series of the	De tout quoi avons dressé acte en présence de MM. A problement de la
9	lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture	lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture Ranktolia Sauje lesquels
	from theling	Bestiele Sough
	cartier gotheling margaret Guet farment	lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, après lecture lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé le présent acte, avec Nous, avec le présent acte de la contractante de la contract
	ention Bouthand Revilland Claude Revilland Couls begat Soils Conflict States	Detroit bright Charles Charles Coulder Charles of the Annual Charles C
	Consuct Series doffice I total ivel	D. 1/2 Claude Palley allow
	Coullonelline	to the Mountain
		I muyar Maymen
2		mayor of law